

Date : 23/02/2022

<p>PERQUIN CAMILLE (épouse Motta)</p> <p>CAMille Coaching 503 route de Piollat, Cessens 73410 Entrelacs Téléphone : 06 46 44 79 75 Site internet : https://www.camcoaching.fr Siret : 879 088 607 00012 RCS: Chambéry</p>	<p>A : APTISSEN 36A Chemin du Champ des Filles 1228 Plan-Les-Ouates contact : Mme Marylise Robert et M.Alban Arsène Téléphone : +41782400049</p>
--	--

Référence	Description	PU HT (CHF)	Quantité	Remise	Montant HT (CHF)
DISC et FM	Test DISC et FM(Forces Motrices) + séances de débriefing (1 partie explication du modèle basée sur les profils psychologique de Jung (1h) et séance de pour debriefing du rapport (2h))	550,00	1,0	5 %	522,50
Modules Formactions Management	4 modules de 1h30/2h: 1/ les bases et fondamentaux du management 2/Communication et posture 3/ La gestion des émotions 4/ Boite à outils: délégation / gestion des conflits/ Savoir donner du feedback (amélioration-recadrage) / gestion du temps et des priorités	600,00	4,0		2 400,00
séance coaching	Forfait de 6 séances de coaching de 1h à 1h30 <u>note:</u> seule seront facturées les séances réalisées	250,00	6,0		1 500,00

Règlement attendu : 30 jours date de facture.

Règlement : chèque, espèces, virement.....

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

CHF (hors VAT) 4 422,50

TOTAL CHF 4 422,50

Merci pour votre confiance et vivez vos rêves.....

<p>Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions du présent devis ainsi que les conditions générales de prestations</p> <p>DATE : 10-03-2022</p> <p>Signature Client :</p>	<p>Détails bancaires</p> <p>Banque Credit Mutuel n° compte N° 0002068490184 IBAN CH7908710310357182001 SWIFT/BIC CIALCHBB Adresse : BANK CIC SCHWEIZ Marktplatz 13 CH-4001 Basel</p>
--	---





CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT / COACHING

ENTRE LES SOUSSIGNES : Aptissen, représenté aux fins des présentes par Alban Arsène ci-après dénommé(e) "la société" ET Madame Marylise Robert ci-après dénommé(e) « la cliente » ou la « coachée »

ET la société CAMille Coaching, 503 route de Piollat, Cessens 73410 Entrelacs France, microentreprise immatriculée sous le numéro de SIRET : 879 088 607 00012 représentée aux fins des présentes par Madame Camille PERQUIN, coach professionnel certifiée ci-après dénommée « le coach »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structuré de façon telle qu'il permette à une personne de développer son potentiel, augmenter son niveau de performances et passer à l'action.

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est un contrat de coaching suivant la définition énoncée dans le préambule ci-dessus. Il a pour objet l'accompagnement individuel de la cliente en vue de l'accompagner dans son poste de manager d'équipe au sein de la société Aptissen.

2. MODALITES

1. Cet accompagnement comporte :

➤ Un test DISC et Forces Motrices afin de démarrer l'accompagnement par un assessment de la coachée. L'objectif est pour la coachée de mieux se connaître (tendances comportementales versus situation/contexte et identification de ses facteurs de motivation). Ce test s'accompagne d'une explication du modèle (ce qui permettra à la coachée de bénéficier de clés de lecture qui lui seront utiles pour elle mais aussi pour mieux appréhender ses collaborateurs et ses collègues) et d'une séance de débriefing de son profil.

➤ Quatre Modules de FormActions. Ces 4 modules ont pour objectifs de transmettre des Best Practices de management (style de management, travail sur la posture de manager, le sens de la fonction pour la coachée) et de donner des outils concrets sur les aspects communication, gestion de ses émotions, gestion des conflits, savoir donner du feedback, la délégation, la gestion du temps et des priorités entre autres.

➤ Un pack de séances de coaching à raison de 1 fois par semaine toutes les 3 à 4 semaines et planifiées entre le coach et la cliente. Chaque séance a une durée fixée préalablement d'un commun accord d'une à une heures trente minutes maximum.

L'objectif de ses séances sera pour la coachée de pouvoir bénéficier du support du coach dans sa mise en pratique en tant que manager d'équipe. Ces séances permettront à la coachée de pouvoir se faire accompagner par le coach sur des situations concrètes de son quotidien et pourront servir à l'aider à lever des doutes, des peurs, des points de blocages, ou toutes autres situations identifiées par la coachée.

Dans le cadre de ce contrat nous partons sur un forfait de 6 séances.



2. Entretiens planifiés : Le contrat prévoit des entretiens planifiés en tripartite afin de faire le suivi de l'avancement avec la coachée et son responsable Monsieur Alban Arsène. Le coach propose de faire 3 entretiens. Un au démarrage du processus, un entretien en cours de parcours (la date sera à définir suivant les besoins du coaché).et un entretien en fin de parcours d'accompagnement. Des entretiens supplémentaires peuvent être déclenchés à la demande du coaché si nécessaire.

3 . Organisation des sessions/séances

- Les séances sont planifiées entre le coach et la coachée
- Les séances peuvent se faire en présentiel et/ou en distanciel. Les séances en présentiel se feront au HiFlow.

36A Chemin du Champ des Filles
1228 Plan-Les-Ouates

- Lors de chaque séance, le jour, l'heure et le lieu de la séance suivante seront revalidés.

NOTE :

1/ Dans le cas des séances en format distanciel, l'outil de Visioconférence utilisé est ZOOM ou Teams.

2/ Pour les séances en présentiel, la coachée réservera une salle auprès de l'HiFlow

3/ En cas d'indisponibilité du coaché, ce dernier devra prévenir le coach dans un délai minimum de 48 heures à l'avance, sans quoi la séance planifiée mais non réalisée sera facturée. En cas d'indisponibilité du coach, la séance sera replanifiée et il n'y aura pas de d'impact de facturation.

4. Interventions exceptionnelles : Chaque séance peut éventuellement, en cas de besoin du client, être complétée par une ou plusieurs interventions exceptionnelles distinctes des entretiens planifiés. Dans le cadre d'une intervention exceptionnelle, celle-ci sera planifiée à la demande du coaché. **Cette demande devra être au préalable validée avec son supérieur hiérarchique car elle sera facturée en plus des séances prévues au contrat.**

3. DUREE DU CONTRAT

1. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. **Il est conclu pour une durée de 8mois.**

Sur les 3 premiers mois seront réalisés à minima le DISC et Forces Motrices ainsi que les quatre modules de FormActions afin de donner à la coachée des éléments concrets de travail pour sa mise en pratique. Les séances de coaching prévues au contrat peuvent démarrer en parallèle du démarrage des quatre modules de FormActions, mais ne démarreront pas tant que le DISC et FM n'aura pas été réalisé et débriefé avec la coachée.

Le contrat peut être renouvelé par simple avenant, pour une durée de un à trois mois, et cela autant de fois que les signataires le décident. La date convenue pour le premier entretien sera définie suite à la réalisation du test DISC et FM (test envoyé le 23/02/2022). La séance 1 pourra donc être organisée sur mars 2022

2. Pendant toute la durée du contrat, les parties peuvent y mettre fin unilatéralement et ce, à tout moment moyennant un préavis d'une semaine et par tout moyen (lettre, e-mail, téléphone ou verbalement lors d'une séance) sous la condition expresse que la partie désirant résilier le contrat puisse réellement s'assurer que l'autre partie a effectivement pris connaissance de son intention. A défaut, la séance suivante est due dans tous les cas de figure.



4. MODALITES FINANCIERES

1. Se référer au devis transmis par le coach avec le détail des tarifs. Ces tarifs s'entendent hors taxes et hors frais de location de salle à l'espace HiFlow pour les séances en présentiel.

NOTE :

1/ Le coach ne facture pas de frais de déplacement dans la mesure où le coach est régulièrement présent à l'espace HiFlow dans le cadre de ses fonctions professionnelles et cela même si le jour de la séance le coach n'avait pas prévu d'y être.

2/ La réservation de la salle et les coûts associés sont à la charge d'Aptissen.

2. Chaque fin de mois, le coach établit la facture des prestations réalisées dans le mois écoulé et la transmet à la société qui en effectue le paiement à réception (délai de 30 jours pour le paiement à réception de la facture), exception faite pour les FormActions où le coach facturera les 4 modules une fois que ces 4 modules seront réalisés. Le client s'engage à s'assurer que le règlement est réalisé dans les délais prévus.

5. CONFIDENTIALITE

1. Les contenus et résultats personnels des entretiens sont considérés comme confidentiels et appartiennent exclusivement au client. En conséquence, le coach et la cliente s'engagent respectivement à ne transmettre ni à la société ni à un tiers quelconque les informations portées à leur connaissance dans le cadre du présent contrat et relatives aux méthodes, procédures, procédés techniques, résultats ou autres ou toutes autres informations communiquées. La décision de transmettre à la société des informations sur ces contenus et résultats ainsi que le choix de leur nature appartiennent exclusivement à la cliente et relèvent de sa seule responsabilité.

Les contenus et résultats personnels des entretiens sont considérés comme confidentiels et appartiennent exclusivement à la cliente.

2. La société s'engage expressément :

- à ne pas interférer de quelque manière que ce soit dans les relations entre la cliente et le coach
- à n'user d'aucune manœuvre, influence, pression ou autre pour obtenir de la cliente et/ou du coach des informations sur les contenus et résultats afférents aux entretiens de coaching.

3. Les parties soussignées garantissent le respect de ces obligations par leurs personnels, leurs mandataires ou toutes autres personnes dont elles sont ou pourraient être responsables ou dont elles dépendent.

6. LES DEVOIRS DU COACH VIS A VIS DU CLIENT

1. Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.

2. Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.

3. Le coach s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail.

4. Le coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie, ces moyens peuvent inclure en tant que de besoin le recours à un confrère ou à un consœur, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.

7. LES DEVOIRS DE LA CLIENTE VIS A VIS DU COACH

1. La cliente est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.
2. Le coaching étant un processus de développement personnel et professionnel, la cliente a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, le coach ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non-décisions de la cliente.
3. La cliente prend l'engagement d'être ponctuelle aux rendez-vous pris avec le coach. En cas de retard qui lui est imputable et qui est inférieur à trente minutes, la séance de travail en est d'autant écourtée. En cas de retard qui lui est imputable et qui est supérieur à trente minutes, elle est annulée sans possibilité de report. Dans tous les cas, la facturation aura lieu comme si la séance avait été réalisée.
4. En cas de report du rendez-vous, la cliente en informe le coach au minimum quarante-huit heures à l'avance. A défaut, l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report.

Annexe au contrat : Code de Déontologie ICF (International Coaching Federation)

SIGNATURE DU CONTRAT : *Une copie et ou scan de l'exemplaire signé est remis à la société.*

Fait à Piollat le 23/02/2022

La Société	La Coachée :
NOM : <i>A. ANACHE</i>	NOM : <i>MARYLISE ROBERT</i>
DATE et signature* <i>[Signature]</i>	DATE et signature* <i>08-03-2022</i> <i>[Signature]</i>

Le Coach
NOM : PERQUIN Camille
DATE et signature* 11/03/2022 <i>[Signature]</i>

* (signatures précédées pour chaque partie de la mention "lu et approuvé" et pour la société du cachet de celle-ci)